

## Commune de Bremblens



### Route de Bussigny RC78, Route de Romanel RC76, Rue du Village / Réaménagement des espaces publics

## Note technique

### Préambule

La commune de Bremblens souhaite entreprendre une réfection de la chaussée de la route de Bussigny tout en aménageant des modérations de trafic, créer une zone 30 km/h (comme convenu avec Monsieur Domon dans son mail du 07.04.2021), des portes d'entrée de localité ainsi que la mise aux normes Lhand pour les arrêts de bus.

Les secteurs concernés se situent en traversée de localité et des secteurs de rues communales. Pour la RC 78-C-S le tronçon se situe entre les repères 250 et 300 de l'axe 2214.

Le trafic journalier moyen (TJM) est de 1'850 véhicules par jour (2022) avec un passage de 65 poids lourd.

La Route de Bussigny ne fait pas partie d'un itinéraire de la ligne de bus.

La couche de roulement existante, présente une usure minime et seuls quelques secteurs représentent des flaches et faiénçages.

### Études réalisées

La Commune de Bremblens a donné mandat au bureau d'études Rossier SA pour l'étude d'un projet pour l'ensemble des rues du village. Aujourd'hui la Municipalité tient à soumettre une première étape essentielle à court terme.

Des carottages, au nombre de cinq, ont été entrepris par le bureau Ertec SA. On distingue des tronçons distincts certainement dû à des réfections partielles. Les

analyses démontrent que les couches de bases sont plutôt bonnes. Cependant, ces dernières ont une teneur en HAP supérieur à 1000 mg/kg d'enrobé, ce qui implique une évacuation en décharge de type E. Les couches non polluées sur les parties supérieures permettent un rabotage partiel.

Pour l'assainissement du bruit, il n'y a pas de mesures spécifiques à prendre en compte. Mais la Commune de Bremlens souhaite quand même améliorer la situation en posant une couche de roulement avec AC MR 8 VD.

### **Aspects techniques**

Pour la construction du nouveau trottoir qui fait aussi office de modérateur de trafic, celui-ci sera franchissable avec des bordures de + 6 à 7 centimètres et avec l'implantation de potelets souples tous les 30 mètres. La largeur est de 1.70 mètres. Au carrefour avec le chemin de Radez il est prévu un trottoir traversant.

Pour la chaussée d'une largeur de 4.80 mètres, le projet prévoit deux types de réfection. Un dégrappage suivi d'une pose d'une couche de base avec un ACT 22 S de 10 cm., puis d'une couche de roulement avec un AC MMR 8 VD d'une épaisseur de 3 cm. pour les tronçons teintés en rose sur le plan de situation B. Pour les secteurs teintés en bleus, on préconise un rabotage sur une épaisseur de 3 cm et la mise en œuvre d'une couche de roulement en AC MR 8 VD de 3 cm. également. Pour les trottoirs franchissables il est prévu une couche d'ACT 22 S de 10 cm et d'une couche d'usure d'AC 11 S de 3,5 cm.

Une servitude de passage public à été négociée par la Municipalité avec les propriétaires des parcelles N° 16 et 233 afin d'élargir le gabarit de la chaussée.

Préalablement, il est prévu de poser une nouvelle conduite d'adduction d'eau et de défense incendie sur la quasi-totalité de projet de route pour procéder à un bouclage du réseau ainsi qu'une conduite d'eaux claires pour décharger un collecteur saturé entre le chemin des Vignes et du Pressoir.

Pour les deux portes d'entrée, il est prévu de mettre en place un rétrécissement horizontal avec des bordures à la Route de Lonay et un décrochement vertical de forme circulaire d'une hauteur + 10 cm. à la Route de Bussigny.

Pour les arrêts de bus :

Concernant la station « Bas du Village » pour les lignes 735 et 736, il s'agit d'une mise aux norme Lhand et un allongement des quais afin de satisfaire également aux longueurs des bus articulés qui desservent cet arrêt. Les bordures seront réhaussées et pourvus de bordure KSB à +22 cm. Des rampes de 6% seront mise en place. La largeur de la chaussée sera ramenée à 3.50 mètres au lieu des 4.50 mètres actuellement. L'accès au places privées de la parcelles numéro 2 sera réorientée avec un passage par la place Bettens.

Pour le quai à la Rue du Village, il s'agit d'un nouveau quai uniquement pour le petit bus à 16 places des petits écoliers. Actuellement, la prise en charge des enfants est faite sur la place de l'ancienne école dont le chauffeur de bus doit opérer à des manœuvres pour faire demi-tour. Ce nouveau quai répond à la norme Lhand avec des bordures biaisées de +22 cm et avec des rampes de 6% à chaque extrémité.

## **Conclusion**

La Municipalité de Breublens souhaite, par cette réalisation, procéder à la réfection de la chaussée, de modérer le trafic, d'assainir le bruit routier, de mettre aux normes Lhand leurs arrêts de bus et, surtout, garantir la sécurité des piétons.

Aubonne, le 17 novembre 2025